Décision 13-D-06 du 28 février 2013

relative à des pratiques mises en oeuvre dans le marché de la télétransmission de données fiscales et comptables sous format EDI à l'administration fiscale

Posted on: 28 février 2013

Secteur(s):

PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

0	ric	ıin	e	de	la
•		,	_		

saisine

Fédération nationale des associations de

gestion agréées (FNAGA)

Procédure(s)

Transaction

Entreprise(s)

concernée(s)

Conseil supérieur de l'Ordre des expertscomptables (CSOEC), association "Expert

comptable média association" (ECMA)

Lire

le texte intégral de la décision

le communiqué de presse